



« LA MAIN DANS LA MAIN » : Bureau de dépôt : 5000 NAMUR 1 - Prix : 1 Euro - Mensuel n° 243 - Octobre 2006 - Ed. resp. : Andrée Defaux - 64, rue Pépin - 5000 Namur.

CLIN D'OEIL ELECTORAL

Cette année, les élections communales et le 17 octobre, la journée mondiale du refus de la misère, sont très rapprochés. Nous avons la chance de vivre dans un pays où l'on peut voter. Le pouvoir communal a une relation de proximité avec la pauvreté. Mais nous avançons droit dans le mur d'une société néolibérale qui produit des injustices et des inégalités intolérables.

Puis, il y eut une catastrophe sociale, économique, environnementale. Les gens mouraient d'indigence, d'intolérance, de concurrence, d'inégalité, de pauvreté, de solitude, d'incertitude, d'injustice. Nous sommes quelques dizaines d'années plus tard. L'être humain a pris conscience de sa richesse et de celle de la terre et de tous les hommes. Le modèle d'économie de marché a été abandonné. On est revenu à la solidarité.

Nous retrouvons le PS qui veut dire Pauvreté Supprimée.

Le MR, Misère Refusée.

Le CDH, Construire Des Habitations maîtrisables et durables pour tous.

Et Ecolo s'est enfin trouvé une base populaire.

Revenons dans la réalité : comment pouvons-nous, par notre vote, influencer sur le niveau communal pour refuser dès aujourd'hui la misère et construire une société plus solidaire ?

Fabien Lardinois

EDITORIAL



N° 243

SOMMAIRE



L • S • T

**LUTTES
SOLIDARITES
TRAVAIL**

Rue Pépin, 64 • 5000 Namur
Tél. : 081 / 22 15 12
Cpte : 001-1237833-92

Bureau de dépôt :
5000 NAMUR 1

Prix : 1 Euro
Mensuel n° 243
Octobre 2006

Ed. resp. : Andrée Defaux
64, rue Pépin - 5000 Namur

- Andenne	2
• « Ça s'en va et ça revient »	
- Ciney-Marche-Bastogne	3
• Comment allons-nous faire?	
- Namur	4/5
• Poser mes valises	
• Là où j'habite	
- Nos droits	6
• L'activation des chômeurs	
- La page des enfants	7
• De la terre, des couleurs et de la mode	
- Ça se passe	8
- Petites nouvelles	8

D'ANDENNE

« ÇA S'EN VA ET ÇA REVIENT ! »

Une maman nous explique l'importance de son logement.

UN LOGEMENT POUR LA FAMILLE

Je suis arrivée en septembre 1977 dans mon logement social. J'avais alors 9 enfants avec moi, mon aînée étant mariée.

Auparavant, j'habitais dans une maison privée qui comportait 12 pièces (6 pièces bas et 6 pièces haut). Je suis restée là 4 ans mais le propriétaire n'a jamais voulu effectuer les travaux qu'il y avait à faire.

J'avais une aide familiale qui venait m'aider car mon mari était malade et moi, j'avais des problèmes suite au dernier accouchement. Ce n'était pas facile de s'occuper des enfants.

J'ai appris qu'on louait des maisons sociales. Je suis alors allée trouver quelqu'un pour obtenir une maison. Je sais qu'on était nombreux déjà à l'époque à demander un tel logement mais un courrier m'a annoncé que j'étais prioritaire et me signalait l'octroi d'une maison sociale.

J'ai donc déménagé pour une maison avec 4 chambres et une salle de bain que je n'avais pas dans le logement privé. Je devais laver mes enfants dans une grande bassine. Tout le monde s'y est mis pour le déménagement !

JAMAIS SEULE !

Je donnais peu de loyer vu le nombre d'enfants que j'avais et au fur et à mesure que mes enfants s'en allaient, le loyer augmentait.

Il y a eu la mort de mon mari et la famille qui devenait plus petite... J'ai rencontré alors mon compagnon et il restait ma dernière fille. Nous nous retrouvions à trois. Mais pour peu de temps !

Au début de son mariage, Arlette, une de mes filles, est alors revenue habiter à la maison avec son mari et ses enfants parce qu'ils avaient des problèmes de logement. Ils ne trouvaient pas où se loger ! Mais ça a été provisoire.

Une autre de mes filles, Germaine, est revenue à la maison et cela fait plusieurs années maintenant qu'elle y est. Elle est partie quelques temps de la maison mais cela n'a pas duré et elle est revenue. Puis, ça a été un de mes fils qui a dû partir de chez lui.

Dernièrement, j'ai encore deux autres de mes filles qui sont revenues à la maison parce qu'elles avaient des problèmes de couple. Et il y a quelques temps, un de mes nombreux petits-enfants a également vécu plusieurs mois chez nous.

C'est sûr que si je n'avais pas toutes ces chambres, je ne pourrais pas les accueillir comme je le fais !

Mes autres enfants m'ont déjà dit : « Mais pourquoi est-ce qu'ils ne font pas comme nous ? On est marié, on a notre ménage et on vous laisse un peu tranquille ! »

Ils ne me gênent pas mais je pense qu'ils devraient avoir leur logement ! Sans compter tous les problèmes que cela amène !

Je dois signaler les changements dans le ménage et donc, comme conséquence, j'ai mon loyer qui augmente. Je donne 420 euros par mois de loyer au lieu de 220 euros si on était nous trois.

J'ai aussi tout le reste qui augmente (l'eau, l'électricité, la nourriture) ! Tout ça va vite ! En plus, certains n'ont pas de revenus et donc, ne savent pas intervenir dans les frais. Ils interviennent alors d'une

autre manière en donnant un coup de main pour le ménage, la cuisine. Je pense qu'ils n'ont pas envie de partir. Ce n'est pas facile de trouver un logement avec un loyer peu élevé avec les revenus qu'ils ont !

Mais c'est important qu'ils se débrouillent et qu'ils mènent leur propre vie. Quand je vais mourir, que va-t-il se passer ? Le bail de la maison est à mon nom. Que vont-ils devenir ? Est-ce que ma fille pourra le reprendre ?

UNE FAMILLE UNIE

On est une famille très proche et très unie avec les enfants. Ils ne me gênent pas mais cela amène souvent des conflits avec mon compagnon.

Puis, je suis arrivée à un âge où j'ai besoin de repos et de tranquillité. Qu'ils reviennent quelques temps pour les dépanner cela ne me dérange pas, mais pas comme ici une chaîne sans fin.

J'ai déjà essayé de fixer des ultimatums mais ça n'a servi à rien. Quand on voit ses enfants à la rue et qu'on est maman, on ne peut pas les laisser dehors !

Au début, j'étais un peu mal. Je me demandais comment ça allait se passer. Recommencer à gérer une famille nombreuse ! Mais ça va. L'entente est bonne et ça se passe bien malgré tout.

Une militante

Quand on voit ses enfants à la rue et qu'on est maman, on ne peut pas les laisser dehors.

DE CINEY-MARCHE-BASTOGNE

COMMENT ALLONS-NOUS FAIRE POUR PAYER NOS LOYERS ?

X. et Y. sont fiers de leur nouveau logement. Ils parlent de leur histoire « d'habiter ». Une question se pose, à laquelle il faudra répondre concrètement.



« Viens, entre. Je vais te faire visiter la maison. Je suis venu voir la maison au mois d'août. Je n'en pouvais plus de l'autre côté.

Quelques jours après, nous déménagions. J'ai tout déménagé avec ma petite voiture. Quand le propriétaire m'a dit que nous l'avions, j'ai mis de suite notre lit sur le toit de la voiture. Le soir même, nous dormions dans notre nouvelle maison. Tu vois ici, c'est le jardin. J'ai clôturé une partie pour le chien ».

QUITTER LE CAMPING

Assis autour d'une tasse de café, nous discutons à bâtons rompus de ce changement de logement. « Nous avons habité pendant 17 ans dans un camping de la région. Le camping a fermé parce que le gérant, déjà âgé, ne voulait pas investir à nouveau de l'argent pour mettre le camping en conformité par rapport aux normes d'hygiène et de sécurité. Si l'on n'y faisait pas des travaux, il resterait insalubre.

Pourtant, nous y vivons bien. A l'époque, le logement ne nous coûtait pas cher. Par contre, les courses que nous faisons au petit magasin nous revenaient très cher. »

« Poursuivons la visite. Ici, c'est une petite remise. Nous traversons la cuisine. J'étais en train de cuire des champignons pour midi. Voilà notre salle à manger. Puis quelques marches et c'est le salon. C'est là que le soir nous regardons la télévision.

Nous montons à l'étage. Attention à la tête ! Je dois moi-même faire attention. Nous avons trois chambres et une belle salle de bains. L'état des chambres et de la salle de bains nous change vraiment par rapport à l'autre logement. »

VIVRE DANS UN APPARTEMENT

« Tu prendras bien encore un petit café ? Suite à la fermeture du camping, nous avons trouvé un appartement dans une commune proche.

Nous avons du pour cela accepter de nous débarrasser de nos chiens. Nous avons reçu la prime de 5000 euros qui nous a permis de faire des achats pour aménager notre appart : un frigo, un congélateur... Les agents de la Région wallonne sont venus visiter le logement pour voir s'il était salubre. Nous avons également obtenu les Adel. Tu connais la suite, puisque tu es venu. Peu à peu, la couche de couleur a laissé passer

des tâches d'humidité, des champignons. Dernièrement l'eau s'est infiltrée par le toit, a longé les murs, a suivi les plafonds et nous devons mettre des seaux dans notre chambre sur le lit. Nous avons demandé au propriétaire de faire des travaux. Il a refusé et va mettre en vente.

Nous avons fait venir les services de l'hygiène dont voici le rapport. Tiens, jette un œil, nous avons aussi fait des photos. »

UN LOYER DE 500 EUROS

Suite et fin de la visite. « Je ne te fais pas voir la cave. Et là à côté, nous avons encore une buanderie ainsi qu'un grenier dont on pourrait faire une salle de danse. Nous sommes bien ici.

Evidemment, on ne peut pas habiter dans un endroit pareil sans avoir un véhicule. Nous allons de temps en temps faire nos courses à Givet.

Bon le loyer est de 500 euros ! Le précédent logement nous revenait à 350 euros. Nous vivons avec un chômage. » « Nous sommes bien ici. C'est une maison en bon état. Mais nos revenus n'ont pas augmenté. Nous avons besoin d'un véhicule que nous utilisons avec prudence. Nous avons maintenant le chauffage central au mazout. Nous devons faire des démarches pour essayer de conserver nos Adel.

La question est : comment allons-nous faire financièrement pour garder le logement ? Une des pistes serait-elle de faire plus de travail au noir ? »

X. et Y.

DE NAMUR

POSER MES VALISES QUELQUE PART



QUE FAIRE

J'ai habité pendant 3 ans dans un logement dans une petite ville.

Je m'y plaisais bien, mais le loyer était trop cher 450 euros, j'avais le CPAS (625,60 euros). C'est vraiment strict, strict. J'avais 50 euros par semaine par mon assistante sociale. On ne sait rien faire avec ça.

J'ai cherché. J'ai trouvé un autre logement à 200 euros, charges comprises. Il était petit mais bien. Mais je n'arrivais plus à m'en sortir, ma santé en a pris un coup. J'étais trop sous pression. Sur avis médical, je suis rentré en psychiatrie pendant 3 semaines.

En sortant de là, j'ai trouvé la porte cassée, et, on m'avait volé le peu de choses que j'avais (matelas, couverture, télé, radio). Je ne m'y attendais pas.

J'ai pris contact avec le propriétaire qui m'a dit de partir pour éviter les conflits. J'ai eu un logement de

transition. Peu de temps après, je me suis retrouvé à la rue, je me suis fait agresser et voler.

FAMILLE ?

J'ai recherché à vivre près de ma famille, mais je n'y suis pas resté. Je suis repassé dans une maison d'accueil. Je bouge beaucoup. Mais, je cherche juste à être mieux.

Dans la maison d'accueil, la vie de groupe n'est pas facile pour moi. Il y a des règles à suivre et à respecter, trop de règles pour ma vie. Mais aussi, on gère votre vie comme un enfant. On a droit à 15 euros par semaine, même pas de quoi se faire un petit plaisir.

Si j'avais un revenu un peu plus gros, j'aurais tout de suite un appartement, pas une petite pièce, mais un appartement où je peux vivre, avec une cuisine, une salle de bain, une chambre.

Au bout d'un certain temps, rebelote, de retour en psychiatrie. Je n'en pouvais plus. J'y vais de moi-même sinon je pète un câble et après, retour à la rue. Après j'ai participé pendant 4 jours au camps chantier de TROC (1).

Depuis, je suis à l'abri de nuit. J'ai droit à 50 nuits sur l'année, ce qui veut dire que si je ne trouve pas un logement, pendant 315 jours je dormirai dehors. Il y a aussi un tirage au sort quand on dépasse le nombre des 14 lits.

Je ne peux plus vivre comme ça, c'est trop stressant. Alors, je me bouge. Je suis allé au CPAS pour faire une demande de garantie locative et le RIS (revenu d'intégration sociale).

Je cherche un logement. Ce n'est pas facile, peu de propriétaires acceptent les personnes qui ont le RIS ou le chômage.

MON ESPOIR

Je veux un logement à moi. Je ne veux pas rester ma vie dehors. Il faut que je trouve avant l'hiver. J'aimerais poser mes valises quelque part et repartir du bon pied pour me reconstruire.

J'aimerais plus tard trouver un travail dans le bâtiment. Je fais aussi les démarches pour ça.

Il y a aussi des sanctions si vous ne faites pas des recherches d'emploi. Le CPAS peut vous supprimer le RIS et après ? Que reste-t-il ?

(1) Temps de recherche pour des outils conviviaux asbl.

Jean-François

**QUE CELUI OU CELLE QUI SAIT LIRE,
LISE ET PARTAGE CE JOURNAL AVEC CELUI OU
CELLE QUI N'A PAS PU APPRENDRE À LIRE**

DE NAMUR

Ma maison est bien, et grande et il y a ma famille. Ce que je fais déjà pour la maison, c'est de les aider dans le ménage. Je pense à ceux qui ne sont pas heureux dans leur maison.



LA OU J'HABITE...

Mon logement, mon quartier...

Qu'est-ce que j'y vis? Comment je le vis?

Le groupe des jeunes en a parlé à la dernière réunion.

J'aime ma maison malgré tout

La maison a vécu beaucoup de transformations avant d'être comme elle est. C'est mon père qui l'a transformée. Notre maison est "ouverte", plein de gens viennent et ressortent. L'endroit que je préfère, c'est ma chambre, c'est le seul endroit où je me sens seule et libre de faire ce que je veux.

Les voisins, je ne les aime pas! C'est mieux de vivre seul, sans voisin. J'aime regarder la télé, mais ce sont mes grands frères qui décident. Ce que j'aime bien chez moi, c'est le panier de basket. J'aime jouer au basket.

Mes voisins me disent bonjour

Le plus important dans mon chez moi, c'est ma famille d'abord, ma mère et mon père et mes soeurs

La maison de mes rêves, c'est une villa. Quand on déménage, il y a déjà des vêtements, des meubles et tout.

Même si on n'a rien, notre appartement permet à notre famille d'être ensemble. Dans le bâtiment, on se trouve au troisième étage. Il y a des règles que les locataires doivent respecter pour tenir les lieux propres. Chacun doit y mettre du sien et nettoyer sa partie. Le locataire est redevable des dégâts faits par ses enfants.

Et si on ne retrouve pas celui qui a fait les dégâts, c'est partagé entre les locataires.

Ici, je peux embêter les filles.

Mon rêve? Une grande maison, et deux chiens.

Ce que j'aime dans mon quartier, c'est qu'une fille m'a invitée au cinéma.

Il y a un jardin avec une balançoire et le parc est tout près.

J'aimais ma maison à cause de tous mes beaux souvenirs, mon père et ma mère ensemble.

NOS DROITS

L'ACTIVATION DES CHOMEURS

Depuis le 1^{er} juillet 2004, les règles en matière de chômage de longue durée ont été modifiées.

Depuis le 1^{er} juillet 2004, les règles en matière de chômage de longue durée ont été modifiées. C'est ce qu'on a appelé « la chasse aux chômeurs », qui a pris la forme d'un contrôle plus important des chômeurs et de leurs recherches d'emploi.

Ce contrôle plus sévère est baptisé : « l'activation du comportement de recherche d'emploi » et remplace ce qu'on appelait avant « le chômage de longue durée – article 80 ».

QUI EST CONCERNE ?

Ces nouvelles règles concernent les chômeurs complets indemnisés depuis plus de 15 mois (s'ils ont moins de 25 ans) ou 21 mois (s'ils ont 25 ans ou plus).

Elles ne concernent pas différentes catégories particulières de chômeurs : le chômeur temporaire (ouvrier de la construction en chômage économique ou intempéries par exemple), le travailleur à temps partiel avec maintien des droits, le chômeur en formation, certains chômeurs travaillant en ALE, certains chômeurs incapables à travailler pour raisons de santé.

Ces nouvelles règles ont d'abord concerné les chômeurs de moins de 30 ans (jusqu'en juin 2005), puis ont été étendues aux moins de 40 ans

(jusqu'en juin 2006), et aux moins de 50 ans aussi (depuis juillet 2006).

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La personne qui se retrouve sans emploi après la fin de ses études ou après la perte de son emploi a droit en principe à des allocations (d'attente ou de chômage) qui sont octroyées par l'ONEM.

Pour avoir droit aux allocations, le chômeur doit satisfaire à un certain nombre de conditions pendant toute la durée de son chômage. Il doit notamment être chômeur involontaire. Cela signifie qu'il ne peut pas refuser un emploi convenable qui lui est offert, ni refuser de suivre une formation qui lui est proposée.

Le chômeur doit également être disponible pour le marché de l'emploi. Il doit donc :

- collaborer activement aux actions d'accompagnement, de formation, d'expérience professionnelle ou d'insertion qui peuvent lui être proposées par le service de l'emploi (FOREm),
- chercher lui-même activement un emploi, par exemple, en consultant régulièrement les offres d'emploi et en répondant aux offres qui se présentent, en posant spontanément sa

candidature auprès d'employeurs potentiels, en s'inscrivant auprès de bureaux de recrutement ou de sélection ou auprès d'agences d'intérim, notamment.

Dans la mesure où le droit aux allocations de chômage n'est pas limité dans le temps, il est logique que l'ONEM vérifie régulièrement que le chômeur cherche bien du travail et remplit toujours les conditions.

L'activation du comportement de recherche d'emploi, c'est l'ensemble des actions entreprises par l'ONEM à l'égard du chômeur, en vue d'évaluer les efforts qu'il fait pour chercher du travail. L'objectif est avant tout de suivre activement le chômeur et le soutenir dans sa recherche d'un emploi.

Nous parlerons dans les prochains numéros :

- des entretiens individuels à l'ONEM ,
- des plans d'action imposés aux chômeurs,
- des sanctions que risquent les chômeurs,
- des recours possibles.

Philippe Versailles

AGENDA DES PROCHAINES REUNIONS CAVES

A NAMUR

Le mardi :
17 octobre 2006 à 20h00
31 octobre à 20h00

A CINEY-MARCHE

Le jeudi matin :
19 octobre 2006 à 9h
2 novembre à 9h

A ANDENNE

Le mardi :
10 octobre 2006 à 20h00
24 octobre à 20h00

DES ENFANTS D'ANDENNE DE LA TERRE, DES COULEURS ET DE LA MODE

Comme chaque année, pendant la dernière semaine du mois d'août, les enfants de Peu d'Eau ont participé activement à différents ateliers artistiques au sein de leur quartier.

Cette année, trois ateliers ont vu le jour.

Un atelier a été organisé sur le thème de la mode. Au départ de petites valisettes contenant diverses pièces d'habillement et d'accessoires en papier, les enfants ont pu apprendre l'harmonie de différents motifs, couleurs et textures.



Dans un autre atelier, il s'agissait de réaliser des peintures à l'aquarelle. Les enfants ont pu expérimenter la couleur qui s'étire au fil de l'eau absorbée par le papier et aussi créer des mélanges de couleurs.

Le dernier atelier avait pour objectif de poursuivre la construction de notre fontaine. Nous aurons des petits pavés qui seront déposés dans le bassin de la fontaine qui réceptionne l'eau. Les enfants ont modelé des animaux ayant un rapport à l'eau. Il faudra encore colorer les pièces, les cuire et puis les émailler.



Les enfants et les animateurs de la Bibliothèque de Rue

ÇA SE PASSE

De Namur

ON Y EST !

Ça y est. On y est ! Le groupe des jeunes de LST a enfin sorti son film : « Vas-y ». C'est une histoire d'une dizaine de minutes, histoire de rencontres. Il est pétillant, jeune.

Voici quelques phrases du film :

- « C'est vraiment jeune pour sortir du commissariat. Ouais, c'est honteux »
- « Je chante des chansons de ma vie de tous les jours et un jour, je serai une star. »
- « Lève-toi. Debout. T'as vu tout ce que tu pourrais faire ? »



PETITES NOUVELLES

A Ciney-Marche

MARIAGE

Ce samedi 7 octobre 2006, Mathieu Lardinois et Stephanie Guyot se sont mariés. Mathieu est le fils de Fabien et d'Annette, militants à LST Ciney-Marche-Bastogne.

Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur.

A Namur

NAISSANCE

Ce 2 octobre 2006, une petite Laura est née chez Johnny Xhervelle et Anne-Sophie Sellier. Nous lui souhaitons la bienvenue parmi ses grands frères.

« LA MAIN DANS LA MAIN »
le Quart-Monde en mouvement

Ont participé à ce numéro
d'Andenne :
l'équipe d'Actualités Andennaises,
de Ciney-Marche : Fabien
de Namur :
Andrée, Cécile, Jean-François,
le groupe des jeunes, Philippe
et l'équipe de rédaction et d'envoi.

Abonnement :

Abonnement de soutien
fixé à 14,85 Euros/an
Cpte : 001-1237833-92
Luttes-Solidarités-Travail
64, rue Pépin
5000 NAMUR

Tous dons de plus de 30,00 Euros sont
déductibles des impôts via
le compte suivant
pour les deux projets :

Cpte : 250-0083038-91

Veuillez alors les adresser à:
CARITAS SECOURS francophone
délégation de NAMUR -LUXEMBOURG
Pour **NAMUR** :
mention : projet n° 05/65 (LST)
Pour **ANDENNE** :
mention : projet n° 178 (LST Andenne)

Nos adresses de contact :

A Andenne :
L.S.T. Andenne asbl
Luttes-Solidarités-Travail Andenne
Rue d'Horseilles, 26 - 5300 ANDENNE
Tél. : 085/84.48.22
andenne@mouvement-LST.org

A Ciney-Marche :
L.S.T. Ciney-Marche asbl
Rue de Monin, 96 - 5362 ACHET
Tél. : 083/61.10.85
ciney-marche@mouvement-LST.org

A Namur :
L.S.T. asbl
Luttes-Solidarités-Travail
Rue Pépin, 64 - 5000 NAMUR
Tél. : 081/22.15.12
namur@mouvement-LST.org

A Tubize:
Claire et Jean-François Funck
Rue du Centre, 19 - 1460 Virginal
Tél. : 067/64.89.65
tubize@mouvement-LST.org

adresse du site LST

www.mouvement-lst.org

Chers lecteurs
N'hésitez pas à nous contacter...

Nous attendons vos articles,
vos remarques, un petit coup de fil...

Impression :
IMPRIBEAU Ste-Ode • 061/68.88.35

Avec le soutien
de la Communauté française (Ministère de la
Culture et des Affaires Sociales)
et de la Région wallonne
(direction générale de l'économie et de l'emploi).

Bonne lecture